

FINANCES

LA SITUATION ECONOMIQUE EN FRANCE

Les impressions de M. L.-G. Beaubien

M. L.-G. Beaubien, de la firme financière L.-G. Beaubien & Cie., les agents de change bien connus, de Montréal, est de retour depuis quelques jours d'un rapide voyage en Europe. Pour notre propre bénéfice et celui de nos lecteurs, nous avons été demander à M. L.-G. Beaubien ses impressions sur la situation économique en France et voici les déclarations très intéressantes qu'il nous a faites à ce sujet :

"Vous désirez avoir mon opinion sur la situation en France telle que je l'ai observée durant mon séjour. Celle-ci est assez compliquée mais je vais tâcher de vous la définir en aussi peu de mots que possible.

"Les deux grandes difficultés qui entravent l'essor complet du commerce français, ce sont : la question ouvrière et la question du charbon. La grève étant pratiquement terminée par suite de l'énergie montrée par le gouvernement, je crois que d'ici peu de temps la situation ouvrière sera complètement rétablie. Le public est très fatigué de cet état de choses et s'organise pour combattre les exigences d'une certaine faction de la classe ouvrière qu'il est temps d'éliminer. Il s'est, en conséquence, formé des associations dont les membres s'engagent à donner une demi-journée ou une journée entière au travail qui peut s'adapter à leurs capacités ; ainsi, il était très curieux de voir, le 1er mai dernier, un avocat ou un ingénieur de renommée, conduire un autobus sur lequel la perception des billets était faite par une dame de la haute société. Ceci a eu pour but de contrebalancer tous les effets de la grève qui est pratiquement réglée.

"Cependant, la situation la plus grave, pour le moment, est celle du charbon : question vitale pour la France. Ses usines ne peuvent fonctionner que trois ou quatre jours par semaine par suite du manque de ce combustible, et on ne peut donner le complément de trains nécessaire pour transporter la matière première. La France souffre horriblement de la privation du bassin de Lens et de ses environs. La Vallée de La Saar peut à peine alimenter l'Alsace et la Lorraine. L'Angleterre ne peut suffire à la demande et la Belgique, tout en produisant 10% de plus qu'avant la guerre, ne peut donner d'avantage. Tout se résume, je pourrais dire, à cette question du charbon, car aussitôt que la France aura pu résoudre le problème de son approvisionnement, nous reverrons son industrie et son commerce revenir à l'état florissant auquel il était avant qu'elle ait eu à supporter la terrible épreuve que nous connaissons tous.

"D'un autre côté, la récolte est superbe et le gouvernement espère, au 1er juillet prochain, pouvoir autoriser le pain blanc, car, actuellement le pain est très noir et loin d'être délicieux.

"La question de la matière première va se résoudre mais lentement. La France encourage, dans ses possessions d'Afrique, l'élevage des moutons et active le développement des plantations de coton. La restriction annoncée par le gouvernement pour l'importation de certaines marchandises aidera considérablement au rétablissement du change, car, jusqu'à présent, la France ayant acheté énormément à l'étranger, sa balance de commerce lui était devenue très défavorable. Je crois que d'ici à la fin de l'année nous constaterons une amélioration sensible dont les effets se font déjà sentir, étant donné que depuis mon départ d'Europe, celui-ci s'est amélioré de deux francs.

"Pour quiconque connaît la France et sa population, on ne peut désespérer de son état actuel, car avec l'esprit d'économie caractéristique du peuple français, le pays continuera son essor ascendant d'avant guerre.

"En ce qui concerne notre maison, nous sommes décidés à resserrer d'avantage les liens qui nous unissent à ce grand et beau pays, car nous avons une confiance illimitée dans l'esprit d'initiative des français et nous sommes confiants que dans un avenir très rapproché nous reverrons la France d'autrefois."

LA NOUVELLE TAXE SUR LES PROFITS

Le ministre des Finances, dans son discours du budget a proposé que la taxe sur les profits de guerre de 1916 soit amendée comme suit :

Les profits qui ne dépasseront pas 10 pour cent du capital investi seront exemptés de cette taxe. Les profits entre 10 et 15 pour cent seront taxés de 20 pour cent, ceux de 15 à 20 pour cent seront taxés de 30 pour cent, ceux de 20 à 30 pour cent, seront taxés de 50 pour cent. Les profits dépassant 30 pour cent, seront taxés de 60 pour cent.

Dans le cas d'une compagnie incorporée, au capital de \$25,000 et dont le capital investi est de \$25,000 à \$50,000, tous les profits qui dépasseront 10 pour cent seront taxés d'une taxe de 20 pour cent.

AUGMENTATION CONSIDERABLE DU COMMERCE CANADIEN

Une augmentation de \$32,673,172 est le grand total du commerce canadien pour le mois d'avril, le premier mois de la nouvelle année fiscale.

Le chiffre du commerce du Canada pour le mois dernier a été de \$154,131,134 comparativement à \$121,527,962 pour le même mois l'an dernier.

Il est notoire cependant de remarquer que tandis que l'on constate une grosse augmentation sur le total des marchandises importées, comparativement avec avril 1919. Il y a une diminution de \$11,132,763 sur la valeur des marchandises domestiques exportées du Dominion.

Les marchandises domestiques exportées du Canada durant le mois dernier ont été de \$53,356,386, tandis qu'elles s'élevaient à \$64,489,159 en avril 1919.